

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 09 février 2023 Par suite d'une convocation en date du 02 février 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 09 février 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 02_2023</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie-José GIUSTI (a donné pouvoir à André MORARD), Rémi BESSERER, Gaëlle MESSINA, Céline GEORG, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL SAVOIE MONT-BLANC (SAVOIE BIBLIO)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de signer une convention avec Savoie-Biblio pour le prêt des livres à la bibliothèque associative et pour bénéficier d'éventuelles subventions.

Après lecture de la convention et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie, soit Savoie-biblio.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
--	---	---

